

RÉFORME SCOLAIRE ET POLITIQUE DE L'ÉDUCATION

Pour avis au nouveau Ministre de l'Éducation nationale

L'année 1979 fut déclarée par les Nations Unies «Année Internationale de l'Enfant». Le gouvernement Luxembourgeois chargea le Ministère de la Famille de la coordination des manifestations prévues pour cette occasion. Une «Commission Nationale pour l'Année Internationale de l'Enfant» fut instaurée. 81 personnes représentant les ministères et les organisations non gouvernementales concernées firent parti de cette commission présidée par la Grande-Duchesse Joséphine Charlotte. La commission se subdivisa en six groupes de travail dont un sur l'école et la culture. Les résultats des discussions dans les groupes de travail furent publiés dans une brochure éditée par le Ministère de la Famille. Voici, extrait de cette brochure, les conclusions du groupe de travail «Ecole et Culture»:

Conclusions

Nos enfants ont droit à une éducation aussi complète et aussi bonne que possible. L'éducation qu'ils reçoivent détermine leur bien-être futur et leurs possibilités de réussite dans leur vie d'adultes.

Tous ceux qui, de près ou de loin, ont des responsabilités dans l'éducation doivent prendre conscience de la nécessité d'avoir en vue prioritairement les objectifs de l'éducation et le bien de l'enfant. Ils doivent agir en conséquence.

La base de l'éducation est posée dans la famille qui, tout au long de la période éducative, continue à avoir une influence déterminante.

Pour lui permettre de remplir au mieux sa mission, il faut:

- prendre toutes les mesures susceptibles de créer et de maintenir une atmosphère familiale favorable à l'éducation des enfants;
- créer des conditions sociales et économiques pour que les familles puissent assumer d'une façon optimale leurs responsabilités en matière d'éducation;
- préparer d'une façon adéquate les parents à leur tâche éducative;
- entendre la voix des parents dans tous les cas où l'éducation de leurs enfants en dehors de la famille est concernée.

L'école comme institution ayant de grandes responsabilités en matière d'éducation, ne peut remplir son rôle d'une façon optimale que si elle évolue avec souplesse en s'adaptant aussi rapidement que possible aux exigences même futures d'une société en transformation permanente.

On peut se demander:

- si elle ne concentre pas trop ses efforts sur la transmission de savoirs au détriment du développement d'attitudes;
- si elle ne surestime pas la formation intellectuelle aux dépens du développement des autres aptitudes et qualités humaines;
- si elle n'est pas trop hésitante à réaliser des réformes ou à intro-

duire des innovations utiles ou nécessaires;

- si elle fait une part suffisante à l'éducation artistique et culturelle.

Parmi les problèmes majeurs qui se posent et qui exigent des études approfondies pour leur trouver des solutions dans l'intérêt des enfants on peut citer:

- le surmenage scolaire des enfants;
- la réforme des programmes scolaires;
- la révision des méthodes d'enseignement et d'éducation;
- les méthodes de contrôle du savoir, compositions et examens;
- l'appréciation des résultats scolaires, ainsi que l'étude du problème des échecs scolaires;
- la collaboration entre l'école et les parents;
- l'aide pédagogique aux enfants moins doués ou défavorisés (handicapés sociaux, migrants, etc.)

L'influence en matière d'éducation des organisations de jeunesse, des associations culturelles ou autres n'est pas à sous-estimer; leurs efforts sont à encourager et à soutenir.

Finalement il faut que les responsables politiques se rendent compte que les dépenses publiques en faveur de l'éducation constituent un investissement nécessaire, mais en fin de compte productif.

C'était il y a 25 ans.

Jean Spautz, Ministre de la Famille, écrivait dans son introduction en parlant des enfants: «*Nous devons encore les écouter. Mais déjà nous pouvons nous mettre au travail.*»

Les conclusions de la commission constituent une analyse pertinente des problèmes de notre école responsables du mauvais résultat dans l'étude PISA bien des années après. Notre école n'est pas orientée aux besoins des élèves mais aux besoins des professionnels qui y travaillent. Personne, ni les responsables politiques, ni les enseignants, n'a écouté les enfants, personne ne s'est mis au travail. Les récentes déclarations courageuses de deux élèves largement reprises par la presse décrivent bien l'atmosphère qui règne dans les lycées. Jules Thyges, secrétaire de la commission, avait probablement un sentiment prémonitoire en citant en guise de conclusion des son introduction au rapport de la commission un jeune qui disait: «*An all dénen 6 Rapport'en sti vill schéin a gudd an och richtig Sachen, mé wat nützt et eis, wann si nëmen um Pabeier stin. Et gét net drem vill ze schreiwen an ze schwätzen, mé d'Resultater vun desen Analysen sin an d'Wirklechkét ëmzesetzen – well de Kanner hir problemer halen mat dem 31. Dezember 1979 bestëmmt net op, si bestin virun a warden drop, ugepackt ze gin, vun eis alleguer.*»

Coalition Nationale
pour les Droits de l'Enfant
B.P. 90
L - 4001 Esch.-sur-Alzette